



Publié le 28 mars 2025

Délibération du Conseil Municipal du 24 mars 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 15

Pouvoirs : 3

Votants : 18

Date de Convocation du Conseil Municipal : 18 mars 2025

Envoi documents budgétaires : 12 mars 2025

Envoi ordre du jour complémentaire : 20 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre mars à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Alain BENISTY, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Véronique BOUCHARD, Rémi BROSSIER, Olivier CHAMBE, Raphaël DELOIN, Aymeric GIRARDON, Elvine LEON, Sandra LEZIN, Caroline MIRANDA, Léo MOLINIE, Frédérique MOULIGNEAU et Chani PETIT.

Excusés : Etienne DUVAL (pouvoir donné à Sandra LEZIN), Albane GENIN (pouvoir donné à Isabelle BONNET), Evelyne GIRARDON (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON) et Karine LORENZO.

2025-11 Délibération relative au vote des taux en 2025

Rapporteur : Diogène BATALLA

VU le Code Général des Impôts ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Il est proposé au conseil municipal de ne pas modifier les taux municipaux en vigueur, soit :

- Taxe d'habitation : 16.66 %
- Taxe foncière : 20,96 % + 11.03 % (taux départemental pour compenser la suppression de la taxe d'habitation communale) soit un taux global de 31.99 %
- Taxe foncière non bâti : 51,50 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE VOTER** les taux tels que proposés ci-dessus.

Le Maire

Diogène BATALLA

La secrétaire de séance

Sandra LEZIN